

COMMUNE DE PLEAUX

LISTE DES DELIBERATIONS

Article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2023

➤ **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2022, AFFECTATION DES RESULTATS, VOTE DES BUDGETS 2023**

- Commune
- Eau
- Camping
- Lotissement du Cros d'Aymont
- Lotissement des Moulergues

Comptes Administratifs (hors de la présence du Maire) :

13 POUR - 1 CONTRE Monique VIOSSANGE

Comptes de gestion, affectation des résultats, vote des budgets :

14 POUR - 1 CONTRE Monique VIOSSANGE

➤ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX - ANNÉE 2023**

Approuvée : UNANIMITE

COMMUNE DE PLEAUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Ayant pris part à la délibération : 14

SEANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mil Vingt-trois et le vingt-neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mil vingt-trois s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. BONY, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, Mme THEVENOUX, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

**Absente avec
procuration :** Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Absent avec
excuses :** -

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET COMMUNAL

Sous la présidence de M. URLI Christian, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 864 327,37 €
Recettes	2 728 613,65 €
Excédent de clôture	864 286,28 €

Investissement

Dépenses	2 606 027,36 €
Recettes	2 672 163,15 €
Excédent de clôture	66 135,79 €
Restes à réaliser en dépenses	1 005 399,44 €
Restes à réaliser en recettes	291 624,80 €
Besoin de Financement	647 638,85 €

Hors de la présence de Monsieur PEYRAL, Maire, le Conseil Municipal approuve - 13 voix POUR - 1 voix CONTRE (Mme VIOSSANGE) - 0 ABSTENTION - le compte administratif 2022.

Visa de la Sous-Préfecture

Fait et délibéré à Pleaux

 Les jour, mois, an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme,
 Le Maire

 Certifie exécutoire compte tenu
 de la réception en sous-préfecture
 et de l'affichage le
 Le Maire


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice 15
présents 14
votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-neuf mars
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : -

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET GENERAL DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

- ✓ après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- ✓ après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Par 14 voix pour et 1 voix contre (Mme Monique VIOSSANGE),
déclare que le compte de gestion des campings dressé,
pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



COMMUNE DE PLEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Avant pris part à la délibération : 15

SEANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mil Vingt-trois et le vingt-neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mil vingt-trois s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. BONY, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, Mme THEVENOUX, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

Absente avec procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : -

Objet de la délibération

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal de PLEAUX

Vu l'approbation des résultats du compte administratif 2022, conforme aux résultats du compte de gestion du receveur, délibère et décide par 14 voix POUR - 1 voix CONTRE (Mme VIOSSANGE) - 0 ABSTENTION - de ses membres présents ou représentés d'affecter les résultats du compte administratif 2022

1) FONCTIONNEMENT :

POUR MEMOIRE :	Prévisions budgétaires	705 000,00 €
	Virement à la section d'investissement	864 286,28 €
RESULTAT AU 31/12/2022	Excédent	
AFFECTATION	- Exécution du virement à la section d'investissement article 1068 du budget 2023	647 638,85 €
	- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) article R 002 Du budget 2023	216 647,43 €

1) INVESTISSEMENT :

Excédent au 31/12/2022	66 135,79 €
- Excédent à reporter au budget 2023 Article R 001	66 135,79 €

Le Conseil Municipal approuve par 14 voix POUR - 1 voix CONTRE (Mme VIOSSANGE) - 0 ABSTENTION - l'affectation des résultats du compte administratif 2022.

Visa de la Sous-Préfecture

Fait et délibéré à Pleaux
 Les jour, mois, an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme,
 Le Maire

Certifie exécutoire compte tenu
 de la réception en sous-préfecture
 et de l'affichage le
 Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de Conseillers**

en exercice 15
présents 14
votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-neuf mars

le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : -

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget principal de l'année 2023, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	2 693 500,00 €	2 907 400,00 €
<u>Recettes</u>	2 693 500,00 €	2 907 400,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le budget principal 2023 :

**résultat du vote : 14 POUR
1 CONTRE – Mme Monique VIOSSANGE
0 ABSTENTION**

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Ayant pris part à la délibération : 14

SEANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mil Vingt-trois et le vingt-neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mil vingt-trois s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. BONY, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, Mme THEVENOUX, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

**Absente avec
procuration :** Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Absent avec
excuses :** -

Objet de la délibération

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU SERVICE DES EAUX

Sous la présidence de M. URLI Christian, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 du service des Eaux qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	90 896,37 €
Recettes	94 308,16 €
Excédent de clôture	3 411,79 €

Investissement

Dépenses	320 281,21 €
Recettes	362 267,49 €
Excédent de clôture	41 986,28 €
Restes à réaliser en dépenses	48 917,08 €
Restes à réaliser en recettes	6 930,80 €
Besoin de Financement	0,00 €

Hors de la présence de Monsieur PEYRAL, Maire, le Conseil Municipal approuve - 13 voix POUR - 1 voix CONTRE (Mme VIOSSANGE) - 0 ABSTENTION - le compte administratif 2022 du service des Eaux.

Visa de la Sous-Préfecture

Fait et délibéré à PLEAUX
Les jour, mois, an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Le Maire

Certifie exécutoire compte tenu
de la réception en sous-préfecture
et de l'affichage le
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice 15
présents 14
votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-neuf mars
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : -

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 DU SERVICE DE L'EAU DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

- ✓ après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - ✓ après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Par 14 voix pour et 1 voix contre (Mme Monique VIOSSANGE),
déclare que le compte de gestion des campings dressé,
pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Ayant pris part à la délibération : 15

SEANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mil Vingt-trois et le vingt-neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mil vingt-trois s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. BONY, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, Mme THEVENOUX, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

**Absente avec
procuration :** Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Absent avec
excuses :** -

Objet de la délibération

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal de PLEAUX

Vu l'approbation des résultats du compte administratif 2022 du service des Eaux délibéré et décide par 14 voix POUR - 1 voix CONTRE (Mme VIOSSANGE) - 0 ABSTENTION - de ses membres présents ou représentés d'affecter les résultats du compte administratif 2022

1) FONCTIONNEMENT :

POUR MEMOIRE :	Prévisions budgétaires	
	Virement à la section d'investissement	0,00 €
RESULTAT AU 31/12/2022	Excédent	3 411,79 €
AFFECTATION	- Exécution du virement à la section d'investissement (article 1068 du budget 2023)	0,00 €
	Excédent reporté	3 411,79 €
	(report créiteur article R002 du budget 2023)	

1) INVESTISSEMENT :

Excédent au 31/12/2022		41 986,28 €
- Excédent à reporter au budget 2023 Article R001		41 986,28 €

Visa de la Sous-Préfecture

Fait et délibéré à PLEAUX
Les jour, mois, an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Certifie exécutoire compte tenu
de la réception en sous-préfecture
et de l'affichage le
Le Maire

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 05 AVR. 2023

ID : 015-211501531-20230329-BP2023EAU-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 14
votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-neuf mars
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : -

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : VOTE DU BUDGET 2023 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget de l'année 2023 du service de l'eau, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	96 400,00 €	160 910,00 €
<u>Recettes</u>	96 400,00 €	160 910,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le budget 2023 du service de l'eau :

résultat du vote : 14 POUR

1 CONTRE – Mme Monique VIOSSANGE

0 ABSTENTION

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Avant pris part à la délibération : 14

SEANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mil Vingt-trois et le vingt-neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mil vingt-trois s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. BONY, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, Mme THEVENOUX, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

**Absente avec
procuration :** Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Absent avec
excuses :** -

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DES CAMPINGS ENTASSIT ET LONGAYROUX

Sous la présidence de M. URLI Christian, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 des Campings Entassit et Longayroux qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	91 935,00 €
Recettes	162 340,95 €
Excédent de clôture	70 405,95 €

Investissement

Dépenses	98 170,95 €
Recettes	90 901,39 €
Déficit de clôture	-7 269,56 €

Restes à réaliser en dépenses	6 444,64 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Besoin de Financement	13 714,20 €

Hors de la présence de Monsieur PEYRAL, Maire, le Conseil Municipal approuve - 13 voix POUR - 1 voix CONTRE (Mme VIOSSANGE) - 0 ABSTENTION - le compte administratif 2022 des Campings Entassit et Longayroux.

Visa de la Sous-Préfecture

 Fait et délibéré à PLEAUX
 Les jour, mois, an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme,
 Le Maire

 Certifie exécutoire compte tenu
 de la réception en sous-préfecture
 et de l'affichage le
 Le Maire


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice 15
présents 14
votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-neuf mars
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : -

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 DES CAMPINGS DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

- ✓ après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - ✓ après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Par 14 voix pour et 1 voix contre (Mme Monique VIOSSANGE),
déclare que le compte de gestion des campings dressé,
pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Ayant pris part à la délibération : 15

SEANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mil Vingt-trois et le vingt-neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mil vingt-trois s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. BONY, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, Mme THEVENOUX, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

**Absente avec
procuration :** Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Absent avec
excuses :** -

Objet de la délibération
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DES CAMPINGS ENTASSIT ET LONGAYROUX

Le Conseil Municipal de PLEAUX

Vu l'approbation des résultats du compte administratif 2022 des Campings Entassit et Longayroux délibère et décide par 14 voix POUR - 1 voix CONTRE (Mme VIOSSANGE) - 0 ABSTENTION - de ses membres présents ou représentés d'affecter les résultats du compte administratif 2022

1) FONCTIONNEMENT :

POUR MEMOIRE :	Prévisions budgétaires	
	Virement à la section d'investissement	0,00 €
RESULTAT AU 31/12/2022	Excédent	70 405,95 €
AFFECTATION	- Exécution du virement à la section d'investissement (article 1068 du budget 2023)	13 714,20 €
	- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur article R002 du budget 2023)	56 691,75 €

1) INVESTISSEMENT :

Déficit au 31/12/2022	7 269,56 €
- Déficit à reporter au budget 2023 Article D 001	7 269,56 €

Visa de la Sous-Préfecture



Certifié exécutoire compte tenu
 de la réception en sous-préfecture
 et de l'affichage le
 Le Maire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de Conseillers**

en exercice 15
présents 14
votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-neuf mars
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente avant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : -

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : VOTE DU BUDGET 2023 DES CAMPINGS D'ENTASSIT ET DE LONGAYROUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget de l'année 2023 des campings d'Entassit et de Longayroux, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	131 000,00 €	66 750,00 €
<u>Recettes</u>	131 000,00 €	66 750,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le budget 2023 des campings d'Entassit et de Longayroux :

résultat du vote : 14 POUR

1 CONTRE – Mme Monique VIOSSANGE

0 ABSTENTION

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Avant pris part à la délibération : 14

SEANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mil Vingt-trois et le vingt-neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mil vingt-trois s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. BONY, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, Mme THEVENOUX, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

**Absente avec
procuration :** Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Absent avec
excuses :** -

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU LOTISSEMENT DU CROS D'AYMONT

Sous la présidence de M. URLI Christian, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 du Lotissement du Cros d'Aymont qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	20 937,28 €
Recettes	20 937,28 €
Résultat de clôture	0,00 €

Investissement

Dépenses	20 684,59 €
Recettes	20 423,00 €
Déficit de clôture	261,59 €

Hors de la présence de Monsieur PEYRAL, Maire, le Conseil Municipal approuve - 13 voix POUR - 1 voix CONTRE (Mme VIOSSANGE) - 0 ABSTENTION - le compte administratif 2022 du Lotissement du Cros d'Aymont

Visa de la Sous-Préfecture

Fait et délibéré à PLEAUX
 Les jour, mois, an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme,
 Le Maire

Certifie exécutoire compte tenu
 de la réception en sous-préfecture
 et de l'affichage le
 Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **14**
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-neuf mars

le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : -

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 DU LOTISSEMENT DU CROS D'AYMONT DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

- ✓ après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- ✓ après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Par 14 voix pour et 1 voix contre (Mme Monique VIOSSANGE),
déclare que le compte de gestion des campings dressé,
pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Avant pris part à la délibération : 15

SEANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mil Vingt-trois et le vingt-neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mil vingt-trois s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. BONY, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, Mme THEVENOUX, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

**Absente avec
procuration :** Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Absent avec
excuses :** -

Objet de la délibération
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU LOTISSEMENT CROS D'AYMONT

Le Conseil Municipal de PLEAUX

Vu l'approbation des résultats du compte administratif 2022 du Lotissement du Cros d'Aymont délibère et décide par 14 voix POUR - 1 voix CONTRE (Mme VIOSSANGE) - 0 ABSTENTION - de ses membres présents ou représentés d'affecter les résultats du compte administratif 2022

1) FONCTIONNEMENT :

POUR MEMOIRE :	Prévisions budgétaires	
	Virement à la section d'investissement	0,00 €
RESULTAT AU 31/12/2022	Excédent	0,00 €
AFFECTATION	- Exécution du virement à la section d'investissement (article 1068 du budget 2023)	0,00 €
	Excédent reporté (report à nouveau créateur article R002 du budget 2023)	0,00 €

1) INVESTISSEMENT :

Déficit au 31/12/2022		261,59 €
- Déficit à reporter au budget 2023 Article D 001		261,59 €

Visa de la Sous-Préfecture

 Fait et délibéré à PLEAUX
 Les jour, mois, an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme,
 Le Maire

 Certifié exécutoire compte tenu
 de la réception en sous-préfecture
 et de l'affichage le
 Le Maire


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de Conseillers**

en exercice 15
présents 14
votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-neuf mars
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : -

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : VOTE DU BUDGET 2023 DU LOTISSEMENT DU CROS D'AYMONT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget de l'année 2023 du Lotissement du Cros d'Aymont, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	261,59 €	261,59 €
<u>Recettes</u>	261,59 €	261,59 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le budget 2023 du Lotissement du Cros d'Aymont :

résultat du vote : 14 POUR

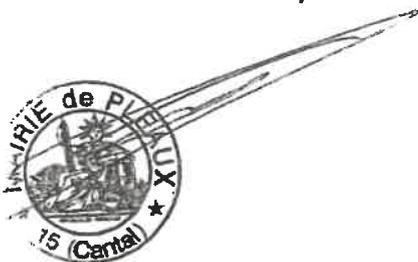
1 CONTRE – Mme Monique VIOSSANGE

0 ABSTENTION

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Avant pris part à la délibération : 14

SEANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mil Vingt-trois et le vingt-neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mil vingt-trois s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. BONY, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, Mme THEVENOUX, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

**Absente avec
procuration :** Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Absent avec
excuses :** -

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU LOTISSEMENT DES MOULERGUES

Sous la présidence de M. URLI Christian, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 du Lotissement des Moulergues qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	6 345,00 €
Recettes	151 276,93 €
Résultat de clôture	144 931,93 €

Investissement

Dépenses	163 361,39 €
Recettes	3 895,00 €
Déficit de clôture	159 466,39 €

Hors de la présence de Monsieur PEYRAL, Maire, le Conseil Municipal approuve - 13 voix POUR - 1 voix CONTRE (Mme VIOSSANGE) - 0 ABSTENTION - le compte administratif 2022 du Lotissement des Moulergues.

Visa de la Sous-Préfecture

 Fait et délibéré à PLEAUX
 Les jour, mois, an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme,
 Le Maire

 Certifié exécutoire compte tenu
 de la réception en sous-préfecture
 et de l'affichage le
 Le Maire


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-neuf mars
en exercice 15 le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
présents 14 s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
votants 15 présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : -

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 DU LOTISSEMENT DES MOULERGUES DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

- ✓ après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- ✓ après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Par 14 voix pour et 1 voix contre (Mme Monique VIOSSANGE),
déclare que le compte de gestion des campings dressé,
pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Ayant pris part à la délibération : 15

SEANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mil Vingt-trois et le vingt-neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mil vingt-trois s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. BONY, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, Mme THEVENOUX, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

**Absente avec
procuration :** Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Absent avec
excuses :** -

Objet de la délibération

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU LOTISSEMENT DES MOULERGUES

Le Conseil Municipal de PLEAUX

Vu l'approbation des résultats du compte administratif 2022 du Lotissement des Moulergues délibère et décide par 14 voix POUR - 1 voix CONTRE (Mme VIOSSANGE) - 0 ABSTENTION - de ses membres présents ou représentés d'affecter les résultats du compte administratif 2022

1) FONCTIONNEMENT :

POUR MEMOIRE :	Prévisions budgétaires	
	Virement à la section d'investissement	0,00 €
RESULTAT AU 31/12/2022	Excédent	144 931,93 €
AFFECTATION	- Exécution du virement à la section d'investissement (article 1068 du budget 2023)	0,00 €
	Excédent reporté (report à nouveau créateur article R002 du budget 2023)	144 931,93 €

1) INVESTISSEMENT :

Déficit Au 31/12/2022	159 466,39 €
A reporter au budget 2023 Article D 001	159 466,39 €

Visa de la Sous-Préfecture

Fait et délibéré à PLEAUX
 Les jour, mois, an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme.
 Le Maire

Certifié exécutoire compte tenu
 de la réception en sous-préfecture
 et de l'affichage le
 Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice 15
présents 14
votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-neuf mars
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : -

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : VOTE DU BUDGET 2023 DU LOTISSEMENT DES MOULERGUES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget de l'année 2023 du Lotissement des Moulergues, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	169 066,39 €	164 266,39 €
<u>Recettes</u>	169 066,39 €	164 266,39 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le budget 2023 du Lotissement des Moulergues :

**résultat du vote : 14 POUR
1 CONTRE – Mme Monique VIOSSANGE
0 ABSTENTION**

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 14
votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-neuf mars
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : -

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX - ANNEE 2023

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu le projet de budget pour l'année 2023 qui s'établit en dépenses et en recettes pour le fonctionnement à la somme de 2 693 500 € et pour l'investissement à la somme de 2 907 400 €,
- ✓ Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2023,
- ✓ Considérant qu'il convient d'atténuer pour le contribuable l'augmentation des bases d'imposition liée à l'inflation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (15 voix POUR), fixe comme suit les taux des impôts directs locaux, à la baisse de 3 %, à percevoir au titre de l'année 2023 :

<input checked="" type="checkbox"/> Taxe d'habitation: 13,39 %	(13,80 % en 2022)
<input checked="" type="checkbox"/> Taxe foncière bâti : 41,29 %	(42,56 % en 2022)
<input checked="" type="checkbox"/> Taxe foncière non bâti : 53,84 %	(55,50 % en 2022)

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

